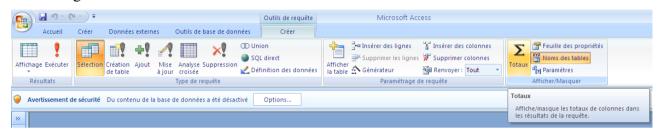
## INITIATION BASES DE DONNEES

-=-=-

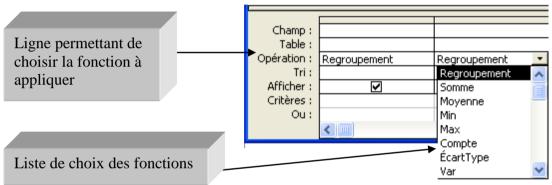
## LE LANGAGE OBE – UTILISATION DES FONCTIONS DE REGROUPEMENT

Comme nous l'avons vu dans le langage SQL, dans certains cas, il n'est pas nécessaire d'afficher les lignes de la table résultat mais simplement le résultat renvoyé par une fonction appliquée à l'ensemble des n-uplets. Le résultat est alors constitué d'une seule ligne.

Dans l'onglet Créer choisir le bouton « Totaux ».



La ligne « Opération » est alors affichée dans la fenêtre de création de la requête, cette ligne permet de choisir la fonction à appliquer sur les valeurs de la colonne.



Parmi les fonctions disponibles, par défaut, le regroupement est systématiquement appliqué à toutes les colonnes de la table résultat. C'est au moment de l'écriture de notre requête que l'on précise la fonction à utiliser au niveau de chaque colonne (Attention, on doit obligatoirement appliquer une fonction de la liste sur les colonnes pour lesquelles on affiche la valeur).

Afin de ne retenir que certaines lignes du résultat, la ligne critère du menu peut être renseignée, seules les lignes contenant les valeurs vérifiant le prédicat sont affichées (HAVING de SQL).

Ecrire les requêtes pour les traitements suivants :

- 1) Combien y a-t-il de films de science-fiction.
- 2) Combien y a-t-il de films de science-fiction réalisés par des réalisateurs
- 3) Donnez, pour chaque catégorie, le nombre de films.
- 4) Pour chaque réalisateur (nom, prénom), quel est le montant total des budgets de ses films.
- 5) Pour chaque réalisateur, donnez le nombre de films dans chaque catégorie. Vous donnerez le nom et le prénom du réalisateur, la catégorie et le nombre de films.
- 6) Pour chaque réalisateur né avant 1960, donnez le nombre de films par catégorie.
- 7) Pour chaque catégorie, donnez le nombre de films, le montant des budgets, le budget minimum et le budget maximum.
- 8) Quels sont les réalisateurs qui ont fait plus de 2 films.
- 9) Donnez le titre des films ayant plus de trois acteurs français.
- 10) Quelle est la valeur maximum du montant des budgets des catégories.